



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 25 novembre 2013

Communiqué de presse

Mouvement de la CNATP : le préfet déplore les blocages

Ce lundi 25 novembre, la CNATP (chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et des paysagistes) de la Martinique a mené une action de protestation prenant la forme d'entraves à la circulation sur une partie du réseau routier de l'agglomération foyalaise.

Le préfet déplore les formes de cette action qui, une fois de plus, mettent en difficulté toute une partie de la population martiniquaise, et en particulier toutes les personnes qui se rendent à leur travail.

Lors de l'audience qui a été accordée ce lundi matin en préfecture, des propositions concrètes ont été faites en réponse aux demandes de la délégation de la CNATP.

Il a ainsi été demandé à l'organisation de transmettre une liste recensant avec précision les entreprises en difficulté pour payer leurs dettes sociales et fiscales. Il a été indiqué qu'à partir de cette liste, un examen attentif de chaque dossier serait réalisé par la direction régionale des finances publiques et la caisse générale de sécurité sociale, dans un délai court de 15 jours, avant que la commission consultative des chefs de services financiers, réunie par le préfet, examine les réponses individuelles à apporter.

Ces propositions ont été formellement confirmées au président de la CNATP Martinique, par courrier joint.

Le Préfet rappelle que les problématiques du secteur du BTP font déjà l'objet d'une action concertée entre l'État, les collectivités territoriales, les organismes consulaires (chambre des métiers et de l'artisanat notamment) et les organisations professionnelles (FEMEC, SEBTPAM...) depuis plusieurs mois. Ainsi, dans le cadre des travaux du haut-conseil de la commande publique, un groupe de travail est dédié à la question des délais de paiement aux entreprises.

Le Préfet déplore les formes de cette action qui sont contraires à la démarche de concertation et de construction actuellement en cours avec les professionnels du secteur et les collectivités, et qui nuisent en premier lieu à la population. Il appelle à la reprise du dialogue, avec l'appui de la chambre des métiers et de l'artisanat, pour permettre la prise en compte effective des situations individuelles difficiles.

Contact presse

Nathalie CHAMPLONG 0696 31 28 03/ 0596 39-39-23
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr